



Feuille de route du Ministère des Affaires étrangères sur les Achats Innovants

Le Ministère des Affaires étrangères au service des entreprises : les achats innovants comme outil au service de la croissance, de l'innovation et de la compétitivité

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, adopté le 6 novembre 2012 par le Gouvernement, prévoit dans sa décision n°32 la mobilisation de l'achat public pour accompagner le développement des PME et ETI - entreprises de tailles intermédiaires - innovantes. L'objectif fixé par le Pacte est d'atteindre d'ici 2020 un volume de 2% de la commande publique de l'Etat auprès de telles entreprises.

Le décret n°2013-623 du 16 juillet 2013, détaillé dans la circulaire interministérielle du 31 juillet 2013, fixe le cadre modernisé des achats de l'État, et rappelle cet enjeu et le choix d'ouvrir la commande publique aux PME et aux solutions innovantes.

Conformément à la décision n°14 du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, le Premier ministre a demandé un réexamen des processus en matière d'achats, afin de faire toute leur place aux entreprises innovantes. Cette modernisation combinera la recherche d'économies avec d'autres objectifs de politique publique : accès des PME à la commande publique, insertion des personnes éloignées de l'emploi, promotion de l'innovation, égalité entre les hommes et les femmes et développement durable.

A ce titre, comme le ministère l'a déjà fait pour l'insertion de clauses sociales dans la commande publique (note SG n° 672/SGA du 3 décembre 2012), chaque administration est chargée d'élaborer et de rendre publique sa feuille de route expliquant comment elle entend atteindre cet objectif et quelles sont ses priorités en termes d'innovation.

La présente feuille de route retrace, dans le cadre des missions du Département, les domaines d'activité du ministère des Affaires étrangères pour lesquels il sera, d'ici 2020, en attente de propositions de la part du secteur privé. Pour cela le service des achats de l'Etat (SAE) prévoit d'instaurer un dispositif de guichet unique, par l'intermédiaire duquel les PME et ETI pourront faire leurs offres de propositions innovantes. Le SAE en assurera la communication auprès des différentes administrations concernées.

Emmanuelle D'ACHON
Secrétaire Générale Adjointe

LES MISSIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le rôle du ministère des Affaires étrangères dans la conduite des relations extérieures de la France et sa place dans l'appareil d'Etat découlent des dispositions constitutionnelles sur les relations internationales et de la conduite quotidienne de l'action extérieure de l'Etat.

Le ministre des Affaires étrangères a compétence pour définir et mettre en œuvre la politique étrangère de la France, ainsi que sur l'ensemble des relations extérieures de la France, dans toutes leurs dimensions.

Les missions traditionnelles du ministère sont les suivantes :

- la représentation de la France à l'étranger, tant dans les pays avec lesquels la France entretient des relations diplomatiques que dans les enceintes multilatérales ;
- l'information des plus hautes autorités de l'État sur la situation internationale et l'état de nos relations bilatérales ;
- la négociation des traités et accords internationaux et la contribution à la définition des positions de la France sur l'ensemble des sujets de politique étrangère ;
- la cohérence de l'ensemble de l'action extérieure de l'État ;
- la protection et la sécurité des Français à l'étranger.

Tous les ministères ont progressivement développé une compétence internationale propre et mis en place des services dédiés au volet international de leur activité. Cette évolution répond à un double constat : l'importance croissante de la dimension internationale des politiques publiques, et le niveau d'expertise requis pour aborder certaines questions au plan international (transports, environnement, justice...).

Cette évolution renforce la nécessité pour le ministère des Affaires étrangères d'assumer pleinement sa fonction de « tour de contrôle » de l'action extérieure de la France.

Pour assumer ses missions, le ministère des Affaires étrangères gère quatre programmes budgétaires au sens de la LOLF répartis sur deux missions :

- Mission « Action extérieure de l'État » :
 - Programme 105 : Action de la France en Europe et dans le monde.
 - Programme 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires.
 - Programme 185 : Diplomatie culturelle et d'influence.
- Mission « Aide publique au développement » :
 - Programme 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement.

LES ENJEUX STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'ACHAT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les besoins stratégiques en matière d'achat du ministère des Affaires étrangères peuvent être déclinés en plusieurs domaines de compétence:

- 1 – Les outils au service d'une administration performante : la logistique, l'informatique et la formation professionnelle
- 2 – La sécurité
- 3 – Le domaine consulaire : l'innovation au service des Français à l'étranger
- 4 – Le patrimoine, notamment les archives et les immeubles : conserver, présenter et rendre accessible

1 - Les outils au service d'une administration performante : la logistique, l'informatique et la formation professionnelle

A. Une logistique innovante pour un fonctionnement plus performant

La direction des immeubles et de la logistique (DIL) est compétente pour les dépenses de fonctionnement courant de l'ensemble des services parisiens du ministère des affaires étrangères. Ces achats de fonctionnement courant représentent une part conséquente des achats du ministère.

- Les besoins en matière d'innovation sont les suivants :
 - Dans une perspective de modernisation de sa flotte automobile, le ministère s'est équipé en voitures électriques. Il s'agit d'un segment sur lequel les besoins sont amenés à se développer et à se diversifier. Les objectifs de développement durable amènent le ministère à rechercher des solutions nouvelles de véhicules propres.
 - En corollaire, il est projeté d'acquérir des bornes électriques présentant la spécificité de permettre des installations en sous-sol (contrainte propre à certains sites du ministère).
 - Une logistique respectueuse de l'environnement, avec notamment des besoins en fournitures de bureau éco-responsables, des services d'impression éco-responsables, des prestations de blanchisserie peu polluantes.
- De l'innovation technologique pourra avantageusement être intégrée sur les produits suivants:
 - reprographie,
 - fournitures de panneaux et parois isolantes, notamment dans un contexte de travail en espaces partagés.

- Le service du Protocole, lequel a en charge la gestion et l'organisation des conférences et événements internationaux, a ses besoins logistiques propres, lesquels peuvent se prêter à des solutions innovantes, notamment en qui concerne :
 - Les systèmes d'identification permettant une gestion des accès sécurisée et performante
 - l'aménagement événementiel
 - les supports de télécommunication sur le site des manifestations

B. Les solutions informatiques

La direction des systèmes d'information (DSI) est le service chargé de la mise en œuvre de la politique des systèmes d'information. Elle en assure la conception, notamment en liaison avec les maîtrises d'ouvrage du ministère, le déploiement ainsi que l'exploitation. Elle contribue à l'élaboration de la politique de sécurité des systèmes d'information du ministère et en coordonne la veille technologique.

L'enjeu pour les années à venir est de répondre aux besoins en constante évolution du ministère, tout en prenant en compte l'évolution rapide des nouvelles technologies, et d'assurer la sécurité des systèmes d'information, éléments essentiels de performance de l'action du ministère.

Des solutions innovantes, en soutien à l'activité de la DSI, seront à rechercher dans les domaines suivants :

- ***le développement de systèmes d'information et de communication adaptés aux métiers du ministère :***

Il ne fait plus aucun doute qu'une révolution numérique est en cours : l'immédiateté de la transmission de l'information, la connectivité accrue, y compris en mobilité, affecte l'administration publique. Dans le contexte d'une recherche constante de plus de performance, le ministère doit être en mesure de se doter d'outils incorporant les dernières technologies, et de faire évoluer ses systèmes d'information pour en améliorer l'efficacité. L'environnement bureautique de l'administration doit ainsi gagner en agilité et en connectivité, de façon à être plus en adéquation avec le nouveau monde numérique.

Rappelons que le ministère des Affaires étrangères a déjà, au cours des dernières années, œuvré à adapter ses outils dans les domaines suivants :

- accès aux courriels et aux postes de travail en mobilité, afin d'améliorer la productivité globale générée par les systèmes d'information,
- mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart technologique avec l'état du marché (acquisition et déploiement de nouveaux outils, mais prise en compte également du basculement vers le web 2.0)
- recours aux outils collaboratifs (notamment aux wiki et aux workflows documentaires)
- le ministère des Affaires étrangères a été la première administration à développer des applications destinées au Web mobile, notamment pour les missions de service public de son réseau (conseils aux voyageurs).

Des besoins d'innovation peuvent être anticipés dans les domaines suivants :

- développement de progiciels métiers en matière comptable ou financière,
- infographie et conception-édition-impression d'ouvrages,

- portabilité et itinérance, permettant de développer le travail collaboratif à distance et le télé-travail,
- internet : hébergement de sites web, assistance à projets web,
- infrastructures informatiques (hardware) avec des serveurs techniquement performants et miniaturisés,
- solutions de dématérialisation, en vue de remplacer des documents faisant l'objet d'une diffusion papier,
- géolocalisation des nouveaux appareils mobiles.

- ***l'amélioration du parc informatique :***

- fournitures en micro-ordinateurs, unités centrales, écrans, ordinateurs portables et ultra-portables, imprimantes, incorporant les dernières évolutions technologiques,
- logiciels de gestion du parc informatique,
- consommables informatiques

- ***la sécurité des systèmes d'information et de communication :***

La sécurité des systèmes d'information est un enjeu majeur du management des systèmes d'informations. Une mobilité et une connectivité accrues augmentent mécaniquement les vulnérabilités des systèmes d'information. C'est une préoccupation majeure qui met en jeu non seulement la sécurité des flux d'information, mais également la capacité du ministère à informer à tout moment les plus hautes autorités de l'Etat, ainsi que sa responsabilité d'assurer la sécurité de ses agents à l'étranger.

Des solutions innovantes pourront notamment être recherchées dans les domaines suivants :

- solutions de messagerie sécurisée,
- renforcement des pare-feux et dispositifs anti-hackers,
- sécurisation du cloud computing.

C. En matière de formation professionnelle

Le ministère est en attente de propositions innovantes répondant aux nouveaux besoins de ses agents en matière de formation:

- Prestations de formation utilisant les nouvelles technologies internet, notamment solutions de e-learning, avec la mise en place de plateformes dédiées à l'apprentissage et au travail collaboratif en ligne
- Prestations de coaching en ligne

D. Une attention particulière à l'égard des propositions socialement innovantes

Les PME et ETI sont encouragées à répondre aux besoins exprimés ci-dessus, en mettant en œuvre, des solutions incorporant de l'innovation sociale.

Ainsi, les actions innovantes apportant une valeur ajoutée aux dispositifs d'emploi et d'inclusion sociale et favorisant de nouvelles méthodes et pratiques de travail, constitueront une priorité.

A. La gestion de crise

Le ministère des Affaires étrangères s'est doté depuis 2008 d'un outil de gestion de crise qui permet de suivre l'évolution des risques et des menaces, et, dans un certain nombre de cas, de déclencher des opérations de secours. Le Centre de crise est compétent pour les crises qui mettent en danger la sécurité des Français à l'étranger comme pour les crises à caractère humanitaire, il travaille en liaison avec tous les autres ministères concernés.

Au cours des dernières années, ce centre de crise a été mobilisé à de nombreuses reprises.

Interlocuteur régulier des entreprises travaillant à l'international, le Centre de crise, à travers sa cellule « entreprises », entretient un dialogue permanent avec les entreprises, pour notamment, les aider à mieux prendre en compte la sécurité de leurs salariés expatriés et de leurs familles. Chaque année, il organise une rencontre sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger, qui porte sur les problématiques de la sécurité des salariés et de l'expatriation.

Le Centre de crise intervient également dans des enceintes extérieures, telles que les chambres de commerce, les salons ou foires tournés vers l'exportation ou l'expatriation, afin de faire connaître son action auprès des entreprises et de les sensibiliser à la culture de crise.

Les besoins du centre de crise, lesquels peuvent prêter au développement de solutions innovantes, comprennent notamment:

- les articles de premier secours humanitaire, tels que rations alimentaires de survie, vivres non périssables, matériel de cuisine et couvertures, tentes et abris
- les équipements de déblaiement, de désincarcération et d'évacuation (outillage en tentes, bâches et cordages)
- l'appui médical et kits d'hygiène d'urgence
- les équipements de soutien logistique en énergie (batteries, groupes électrogènes), en solution de décontamination, en outils de balisage (signalisation lumineuse, marquage)
- les moyens de communication adaptés à la communication de crise :
Dans le cadre du dispositif de réponse à tout événement majeur survenant à l'étranger où la sécurité des ressortissants français est menacée, des cellules de crise sont activées. Le ministère est notamment à la recherche de solutions d'envoi groupé de SMS, afin d'alerter les ressortissants français et de leur adresser des recommandations, si la situation du pays dans lequel ils se trouvent le justifie (solutions de télécommunications déployables sur les théâtres de crise)
- les équipements spécifiques au risque NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques), lesquels nécessitent la mise en oeuvre de technologies avancées

B. Les défis de protection et de sécurité

Le développement de solutions innovantes, grâce aux technologies les plus sophistiquées, permettra de répondre aux défis de protection et de sécurité en constante évolution.

Les achats de sécurité du ministère font apparaître les besoins d'innovation suivants :

- le service de la Valise diplomatique prévoit de se doter de nouveaux sacs pour le transport du courrier diplomatique, en plastique opaque très résistant et respectueux de l'environnement, ce projet se prête tout particulièrement à une démarche d'innovation.
- équipements de protection individuels (vêtements pare-balles, pare-éclats et pare-coups, tenues NRBC, casques, tenues de protection contre le feu, masques à gaz, appareils respiratoires).
- installations de télésurveillance (sécurité incendie notamment et dispositifs mobiles)
- véhicules blindés
- dispositifs de détection d'intrusion

3 – Le domaine consulaire : l'innovation au service des Français à l'étranger

La Direction des Français à l'Etranger et de l'administration consulaire (DFAE) est chargée de la mise en œuvre et du suivi de toutes les questions relatives à l'activité des postes consulaires.

S'appuyant sur un réseau de près de 230 postes en constante évolution, elle assume une véritable mission de service public dont le champ de compétence est très large : protection consulaire, état-civil, délivrance de titres d'identité et de voyage, aides sociales et à la scolarité, organisation des élections, délivrance de visas, etc.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations de service, la DFAE peut faire l'objet de propositions innovantes, notamment en matière de :

- solutions d'authentification (identification biométrique, lecteurs de documents)
- vote électronique par internet
- solutions d'adressage pour des volumes importants, destinées à l'envoi de documents aux Français résidant à l'étranger

4 – Le patrimoine, notamment les archives et les immeubles : conserver, présenter et rendre accessible

A. Une nécessité de conservation des Archives diplomatiques au moyen de supports renouvelés:

La direction des Archives assure la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives des services d'administration centrale et des postes diplomatiques et consulaires.

Ces divers fonds et collections – actuellement 64 km linéaires à La Courneuve et 39 km à Nantes – suscitent une large curiosité du public, et ce patrimoine est aujourd'hui librement mis à disposition du public, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine (Livre II – Archives).

Les missions de la direction des Archives l'amène à rechercher des propositions innovantes dans les domaines suivants:

- solutions de numérisation des fonds d'archives publiques, facilitant l'accès aux documents tout en évitant la dégradation des originaux
- solutions de stockage et de conservation pérennes permettant un archivage numérique à long terme
- Les documents numériques ont comme caractéristiques d'être mouvants, de formats différents, produits par des outils différents et évolutifs, et d'être soumis à l'obsolescence des plateformes de conservation et de lecture.
Cependant, ces fonds des documents numériques doivent, tout comme les archives sur papier, faire l'objet d'un archivage définitif et rester accessible afin de permettre au service des archives d'assumer ses missions.
Le Ministère participe actuellement au projet interministériel VITAM (Valeurs Immatérielles Transférées aux Archives pour Mémoire), de recherche d'une solution innovante et pérenne d'archivage électronique pour l'ensemble des archives de l'Etat. Ce projet en est aujourd'hui au stade de la définition des caractéristiques de la solution attendue.
- techniques de conservation préventive
- techniques de reliure et de restauration
- conditionnement d'archives (contenant compact et solide, étanchéité à la poussière, à l'eau, résistance au feu, stabilité chimique des matériaux)
- recours à des prestataires extérieurs pour des opérations de classement et de saisie d'inventaires

B. La gestion immobilière :

La direction des immeubles et de la logistique (DIL) est compétente pour l'ensemble des opérations relatives au patrimoine immobilier du ministère des Affaires étrangères en France, mais aussi à l'étranger, dans près de 150 pays, et représentant une surface de 2,4 millions de mètres carrés.

A ce titre, ses missions recouvrent notamment les opérations immobilières en France et à l'étranger, l'expertise et la gestion domaniale, la conservation et la restauration des objets mobiliers à caractère patrimonial ainsi que la décoration.

Afin de remplir aux mieux ces tâches, cette direction sera attentive aux propositions innovantes sur les segments suivants :

- aménagement immobilier,
- travaux et maintenance, notamment rénovations sur certains sites anciens,
- solutions logicielles pour le suivi et la maintenance d'installations à distance,
- traitement de l'eau et de l'air,
- chauffage et traitement et climatisation,
- bâtiment intelligent,
- nouveaux matériaux,
- nouvelles énergies et efficacité énergétique (pilotage des consommations d'énergie, mesure de l'empreinte carbone). Il est à noter que le ministère a déjà procédé en 2012 au remplacement du parc des ampoules électriques sur ses différents sites, par des ampoules de basse consommation.

Le bâtiment constitue en effet un secteur d'action prioritaire en matière d'économies d'énergie: il représente à lui seul environ 40 % de la consommation d'énergie finale de la France et près de 25 % des émissions de CO₂. Agir sur la maîtrise de la demande énergétique devient donc indispensable tant au niveau de la rénovation de notre parc de bâtiments que de la construction neuve ou de nos gestes au quotidien.